



Syndicat national de
l'environnement



Branche Eau &
Milieux Aquatiques

4 novembre 2025

Flash infos

*Revalorisation du quasi statut des agences de l'eau
Enfin du nouveau !?!*

Votre salaire va évoluer !

Quand ?

A la hausse ou à la baisse ? De combien par mois ?

Et après, est-ce qu'il va être de nouveau bloqué pendant 20 ans ou continuer à progresser ?

Et mes primes ?

Et les changements de niveau ? Et les changements de catégorie ?

Vos conditions de mobilité vont s'améliorer !

Quand ?

Comment changer de poste ou d'agence ?

Est-ce que je pourrai plus facilement aller travailler dans les services de l'Etat ? Et si je veux revenir, quels risques pour mon poste ?

Toutes les réponses à vos questions sont ici :

Il n'y a rien ? Vous ne voyez aucune réponse ?

C'est parce les organisations syndicales n'ont jamais reçu le projet finalisé de nouveau quasi-statut des agences de l'eau et de l'environnement. Il est détenu par le ministère, le guichet unique et les Directeurs et Directrices des agences depuis juin 2025.

Malgré nos nombreuses demandes à tous les niveaux, courriers à la tutelle, réunions interagences ou interpellation dans les CSA, nous n'avons rien de plus qu'un avant-projet inabouti et des moyennes de rémunérations reçus en avril-mai 2025.

L'administration fait comme si vos représentant-es du personnel ne servaient à rien. Nous vous invitons donc à poser vos questions directement à vos N+1 et vos DRH.

Nous demandons à nouveau :

1. Le contenu détaillé de ce projet qui va affecter 85% du personnel des agences
2. Des réunions de travail avec les DG et DRH des 6 agences de l'eau avant le mois de décembre pour étudier les impacts de ce nouveau statut et organiser la mise en œuvre afin que PERSONNE n'y perde !

Courriers, analyses détaillées, supports de nos heures d'informations syndicales..... vous pouvez retrouver notre travail en ligne : [Personnels non titulaires - Quasi statut - Syndicat National de l'Environnement - FSU \(snfsu.org\)](https://snfsu.org)